

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE L'UNION REGIONALE CFTC HAUTS-DE-FRANCE DU 14 FEVRIER 2020

Présents : Yves-Michel BONTINCK - Jacques CROCCCEL- Antonio DA COSTA -Claudine DUFOSSÉ - Serge LEKADIR - Bernard LESNE - Alain MELCUS - Sandrine PARISSEAUX - Onno YPMA

Absent : Jérôme BEUGNIES

Invités-es Qualité Excusés : Manuela DEBOE - Suzanne LALEUW

La séance débute à 10h10.

1) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 13 DECEMBRE 2019 (10h10)

- Le projet de compte-rendu du Bureau du 13 décembre 2019 ne fait pas l'objet d'observation.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité avec 8 pour et 1 abstention.

2) TRESORERIE

Présentation par Bernard LESNE, Trésorier

a) Etat de réalisation de la Trésorerie (point obligatoire art.3 du RI) (10h15)

- Etat synthétique en annexe 1

Une demande de transmission de l'état de réalisation de la Trésorerie en amont des réunions est formulée par Serge LEKADIR.

Après échange, il est convenu de transmettre le document tel qu'en annexe 1 avec les documents préparatoires aux réunions de Bureau.

b) Budget 2020

- Budget 2020 en annexe 2

Ce budget n'a fait l'objet d'aucune remarque.

3) FORMATION (point obligatoire art.3 du RI) (10h30)

a) Etat des stages réalisés et des inscriptions

- Etat en annexe 3

Des membres du Bureau sollicitent une communication des modifications apportées au plan de formation : ajout et annulation de stage ainsi que l'état de remplissage de stage.

Il faut mener une réflexion sur la mise à jour de ces informations sur le site internet cftc-hdf.fr dans le calendrier accessible une fois logué.

Jacques CROCCEL considère que la qualité de la salle de formation de l'UR, à Vauban, n'est pas satisfaisante. Il propose de réaliser les formations dans les locaux de l'UL de Lille.

Le Bureau constate que cette suggestion génère autant de question que de réponse à la situation actuelle.

4) INFORMATION SUR LE CONSEIL CONFEDERAL DES 12 ET 13 FEVRIER 2020 PAR BERNARD LESNE (SUPPLEANT) (10h45)

Bernard LESNE fait part des différentes informations transmises lors du dernier Conseil Confédéral :

- Il serait bon de suivre le compte Twitter de Cyril CHABANIER.
- RGPD : Il y aura un référent à nommer dans toutes les structures. Il est souhaitable que ce ne soit pas quelqu'un du trio.
- Procédure d'adhésion : l'adhérent va recevoir un mail et c'est lui qui validera ses informations. Le secteur d'activité sera obligatoirement mentionné, l'adhérent sera donc rattaché au « bon » syndicat.
- Election CSE : les résultats sont plutôt bons. Sur 22,57 % des PV d'élections remontés, la CFTC peut espérer 11,31 % de représentativité nationale. Attention à l'UNSA qui approche 6,77 %.
- Election TPE : la Confédération va gérer la propagande mais avec un budget réduit par rapport à il y a 4 ans au vu des faibles résultats obtenus. Sur les tracts nationaux, une zone sera personnalisable par les structures locales.
- Bâtiment Confédéral : le déménagement est prévu du 21 au 24 mai 2020
- Activité Sociale : Dans le dossier retraite, les interlocuteurs syndicaux considèrent avoir en face d'eux des personnes n'y connaissant rien. La CFTC demande un effort équilibré entre l'état, les salariés et les employeurs.
- Emploi Senior : La négociation sur l'emploi des séniors devient la négociation sur l'emploi des travailleurs expérimentés avec une obligation d'arriver à un accord pour les entreprises de plus de 300 salariés.
- Santé au Travail : il y a une volonté d'ouverture de négociation nationale sur la qualité de Vie au Travail.
- Rassemblement des jeunes : un rassemblement de 150 jeunes est prévu à

Lyon pendant 3 jours prochainement.

- Installation du COD : il a été installé le 23 janvier 2020, il est composé de 15 membres (8 hommes / 7 femmes). Leur première mission est de travailler sur la taille critique de nos organisations et la réforme des branches. Il en va de l'intérêt supérieur de la CFTC. Il y a une volonté qu'il n'y ait plus d'adhérent isolé.
- Chômeurs : ils vont être réaffectés à leur Fédération d'origine
- Remontée de cotisation : si des éléments manquent (chèque,...), le dossier ne sera pas traité.

5) ETAT DES ELECTIONS CSE (11h00)

Mi-janvier 2020, seule la moitié des entreprises dans l'obligation de réaliser des élections CSE l'avait fait.

6) ELECTION TPE EN 2020 (11h05)

Etant à l'ordre du jour de la réunion de Conseil qui suivra, ce point n'est pas abordé en Bureau faute de temps.

7) AGFPN

a) Suivi de la justification des fonds AGFPN (point obligatoire art.3 du RI) (11h05)

Présentation par Bernard LESNE, Trésorier

Les fonds AGFPN perçus pour 2019 savent être justifiés.

b) Orientation 2020 (11h20)

Contexte :

La bonne utilisation des fonds AGFPN est contrôlée par la Cour des Comptes.

A notre niveau, celle-ci est soumise à la validation de la Confédération selon des critères imposés par le gouvernement.

Si ces critères ne sont pas respectés, le gouvernement ne versera pas les fonds à la Confédération qui ne pourra, de fait, pas en verser à l'UR. L'UR sera alors dans l'incapacité de prendre en charge des appels à projets des UD.

En 2020, il y a du changement. A priori, la Confédération ne procédera à versement des fonds AGFPN, auprès de l'UR qu'après la réalisation des actions et leurs justifications.

Pour la bonne prise en charges des frais engagés au titre AGFPN en totalité ou partiellement, il est rappelé que :

- Un dossier d'appel à projet doit être soumis à la validation de l'UR qui précise, poste de dépense par poste de dépense, le taux de prise en charge (0 à 100 %)
- Tous les sujets paritaires (CAF, CPAM, Formation Professionnelle, ...) entrent dans le cadre de l'AGFPN

Attention ! En 2020, la Confédération peut se voir imposer par le gouvernement de ne ventiler les fonds AGFPN qu'après production des justificatifs. Par conséquent, l'UR ne percevra alors les fonds AGFPN qu'après la réalisation des actions et communication de leurs justificatifs.

Les justificatifs doivent être authentique, cohérents avec la finalité des fonds AGFPN

- Les justificatifs doivent clairement faire apparaître le lien avec le paritarisme
- Les justificatifs peuvent être :
 - Des factures originales ou des copies de celles-ci certifiées conformes
 - Pour les goodies et assimilés, la notion paritaire doit être clairement stipulée sur la facture et précisée au préalable dans le dossier d'appel à projet.
 - Pour les forums, réunions, doivent être transmis :
 - Un exemplaire de l'invitation, convocation avec l'ordre du jour faisant apparaître clairement les points en lien avec le paritarisme
 - Un exemplaire de la feuille d'émargement libellé à l'objet de la réunion
 - Un exemplaire du support écrit remis aux participants
 - Une copie des notes de frais libellées à l'objet de la réunion
 - ...

8) CALENDRIER PREVISIONNEL DES DESIGNATIONS A VENIR (11h30)

- Comité Régional Action Logement Hauts-de-France :

- Sont Candidats :
 - Antonio DA COSTA
 - Patricia LE BIHAN
 - Michelle d'HIER

Le Bureau émet un avis favorable à la candidature d'Antonio DA COSTA et de Patricia LE BIHAN, respectivement en tant que titulaire et suppléante.

- OPCO-EP (Opérateur de Compétence des Entreprises de Proximité) :

Il y a aura prochainement à y désigner un(e) titulaire et un(e) suppléant(e).

- Conseiller Prud'hommes :

Le Bureau émet un avis favorable à la candidature, émanant de l'UD du Nord, de Céline CARON en tant que CPH pour la section Commerce du Conseil d'Avesnes-sur-Helpe.

- Défenseurs syndicaux :

Sur propositions des UD du Nord et du Pas-de-Calais, le Bureau émet un avis favorable à la candidature des nouveaux défenseurs syndicaux suivants :

- **Pascal DUCORNAIT**
- **Christophe MENU**
- **Jérôme VAN GANSBEKE**
- **Jean-Louis VAN KALCK**

Les défenseurs syndicaux actuels ont été invités, sur sollicitation de la Direccte, à justifier de leur activité auprès de l'UR. Sans activité effective, la Direccte opérera une radiation des défenseurs syndicaux concernés de la liste établie.

Ainsi, les défenseurs syndicaux suivants, ayant justifié de leur activité, seront maintenus sur la liste :

- Patrick BERGAMINI
- Yannick CHARLESEGE
- Hervé-Marc COUILLEZ
- Régis de BERTOULT
- Karine DESCHARLES
- Didier DROSSARD
- Serge LAMBERT
- Jean-Pierre LIENARD
- Gilles MARTEEL
- Marie-Christine MATHIEU
- Edmond MATUSZAK
- Franck MENANT
- Ludovic NIESTRATA
- André RAMBERT

Les défenseurs syndicaux suivants n'ont pour le moment pas eu d'activité mais n'ayant pas l'année d'ancienneté requise pour que leur mandat puisse leur être enlevé, ils seront maintenus sur la liste :

- Laurent BROUWEZ
- Jean-Max DAUBY

Les défenseurs syndicaux suivants ont fait part de leur souhait d'être radiés de la liste :

- Antonio DA COSTA
- Jean-Pierre DROMBOIS

- Olivia LE BELLOUR

Les défenseurs syndicaux suivants n'ont pas eu d'activités et seront donc radiés par la Direccte :

- Nathalie LEROUGE
- Stéphane PETIT
- Dominique TROLLE
- Sandra WIESNIEWSKI

Les défenseurs syndicaux suivants n'ayant pas répondu aux mails, il n'est alors pas possible à l'UR de justifier de leur activité, ils seront donc radiés par la Direccte :

- Patrick DELCOURT
- Laetitia DUPAS

Les défenseurs syndicaux suivants n'ont donné suite ni aux mails ni au message laissé sur leur répondeur :

- Franck BRIATTE
- Sonia DELEAU

Il s'agit de défenseurs syndicaux qui étaient présents sur un arrêté précédent et qui en ont été radiés faute d'activités justifiées en 2018. Ils ont été redésignés en 2019 et n'ont donc pas un an d'ancienneté sur l'arrêté actuel.

Au vu du passif et faute de réponse fournie, le Bureau émet un avis de demande de radiation de la liste des défenseurs syndicaux de :

- Franck BRIATTE
- Sonia DELEAU

9) POINT SUR LES RELEVES DE DECISION DE LA CE (11h45)

Aucun relevé de décision de la CE n'a été établi depuis le Bureau du 13 décembre 2019.

10) QUESTIONS DIVERSES (11h45)

Aucune question diverse n'ayant été transmise, la séance est levée à 11h45.

ANNEXE 1

Situation de trésorerie au 31/12/2019				
		2019	BUDGET	
Dépenses	12	TOTAL	TOTAL	Progression
FRAIS INSTANCES UR / MANDATES	2 176,06 €	28 007,72 €	35 000,00 €	80,02%
LOCATION MATERIEL	0,00 €	7 231,51 €	7 000,00 €	103,31%
TELEPHONE	160,98 €	1 475,56 €	1 600,00 €	92,22%
POSTE	-1 045,96 €	2 330,81 €	2 000,00 €	116,54%
ELECTRICITE	0,00 €	966,76 €	1 200,00 €	80,56%
COPROPRIETE	0,00 €	11 690,12 €	12 000,00 €	97,42%
SALAIRE	2 720,57 €	37 729,74 €	38 000,00 €	99,29%
CHARGES SOCIALES	3 185,00 €	35 698,28 €	27 000,00 €	132,22%
LITIGES PRUD'HOMIAUX	37 280,34 €	60 844,73 €	176 030,00 €	34,56%
ENTRETIEN DIVERS	348,77 €	3 407,15 €	4 000,00 €	85,18%
FOURNITURES	269,98 €	2 681,51 €	5 000,00 €	53,63%
DIVERS	3 585,04 €	6 696,12 €	15 000,00 €	44,64%
IMPOTS	5 740,00 €	9 931,00 €	11 000,00 €	90,28%
ECHEANCE PRÊT	1 343,43 €	16 217,03 €	16 200,00 €	100,11%
FRAIS BANCAIRE	9,75 €	168,65 €	300,00 €	56,22%
HONORAIRES COMPTABILITE	8 735,04 €	22 673,04 €	14 000,00 €	161,95%
CONVENTIONS UD PICARDIE	5 675,00 €	35 700,00 €	57 070,00 €	62,55%
MACIF	100,00 €	3 310,41 €	5 000,00 €	66,21%
DEPENSES ISF	3 907,56 €	136 628,62 €	125 800,00 €	108,61%
TOTAL	74 191,56 €	423 388,76 €	553 200,00 €	76,53%
Recettes				
CESER	5 903,25 €	64 357,96 €	60 000,00 €	107,26%
CONFEDERATION - PARTS GEOGRAPHIQUES	997,92 €	32 362,24 €	32 000,00 €	101,13%
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	79 997,00 €	81 997,00 €	91 951,00 €	89,17%
AGFPN	0,00 €	68 526,59 €	50 000,00 €	137,05%
INTERETS BANCAIRES	303,06 €	303,06 €	280,00 €	108,24%
CONVENTIONS UD DU NORD	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00%
MACIF	0,00 €	4 811,80 €	2 000,00 €	240,59%
RECETTES ISF	6 848,00 €	192 406,32 €	228 500,00 €	84,20%
TOTAL	94 049,23 €	444 764,97 €	471 731,00 €	94,28%
ECART D/R	19 857,67 €	21 376,21 €	-81 469,00 €	-26,24%

[Retour au PV](#)

ANNEXE 2

BUDGET PREVISIONNEL DE TRESORERIE DES HAUTS DE France 2020

Dépenses	Réalisé 2019	Budget 2020	Recettes	Réalisé 2019	Budget 2020
FRAIS INSTANCES UR / MANDATES	28 007,72 €	30 000,00 €		- €	
LOCATION MATERIEL	7 231,51 €	7 300,00 €	CONFEDERATION - FORMATIONS	161 286,32 €	170 000,00 €
REMBOURSEMENT FORMATEURS	23 692,45 €	25 000,00 €	CONFEDERATION - SUBVENTIONS DIVERSES	4 500,00 €	4 500,00 €
LOCATION DE SALLE FORMATIONS	4 200,00 €	4 300,00 €	CARSAT - FORMATIONS	26 620,00 €	27 000,00 €
FRAIS DE PARKING - ESPACE VAUBAN	- €	- €	ENTREPRISES - FORMATIONS	- €	- €
FRAIS D'HEBERGEMENT	10 371,27 €	11 000,00 €	CAUTION - FORMATIONS	- €	- €
RBT PERTE DE SALAIRE EMPLOYEURS	- €	- €	CESER	64 357,96 €	65 000,00 €
RESTAURATION FORMATION	41 379,20 €	43 000,00 €	CONFEDERATION - PARTS GEOGRAPHIQUES	32 362,24 €	33 000,00 €
REMBOURSEMENT STAGIAIRES	55 692,90 €	57 000,00 €	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	81 997,00 €	82 000,00 €
TELEPHONE	1 475,56 €	1 600,00 €	AGFPN	68 526,59 €	70 000,00 €
POSTE	2 330,81 €	2 500,00 €	CONVENTIONS UD DU NORD	- €	7 000,00 €
ELECTRICITE	966,76 €	1 200,00 €	INTERETS BANCAIRES	303,06 €	300,00 €
COPROPRIETE	11 690,12 €	12 000,00 €	MACIF	4 811,80 €	2 000,00 €
SALAIRE	37 729,74 €	38 500,00 €	TOTAL	444 764,97 €	460 800,00 €
CHARGES SOCIALES	37 184,28 €	38 500,00 €	ECART D/R	53 585,51 €	- 208 300,00 €
LITIGES PRUD'HOMAUUX	23 564,39 €	288 000,00 €			
ENTRETIEN DIVERS	3 407,15 €	3 500,00 €			
FOURNITURES	2 681,51 €	3 000,00 €			
HONORAIRES COMPTABILITE	22 673,04 €	14 000,00 €			
DIVERS/ assurance , petit matériels	10 281,16 €	12 000,00 €			
DIVERS/ formation	1 292,80 €	1 500,00 €			
IMPOTS	9 931,00 €	10 000,00 €			
ECHEANCE PRÊT	16 217,03 €	16 200,00 €			
FRAIS BANCAIRE	168,65 €	300,00 €			
CONVENTIONS UD	35 700,00 €	43 700,00 €			
MACIF	3 310,41 €	5 000,00 €			
TOTAL	391 179,46 €	669 100,00 €			

[Retour au PV](#)

ANNEXE 3

ETAT DES STAGES REALISES

- FIME Lille – 13 prévus – 13 présents
- CSE Compiègne – 19 prévus – 18 présents
- CSE Lille – 10 prévus – 10 présents
- FIME Le Portel – 13 prévus – 13 présents

STAGES A VENIR

- FIME Abbeville – 10 prévus
- CSE Lille – 16 prévus –
- FIME Amiens – 15 prévus
- Négociations collectives – 5 prévus - Annulation ?
- CSE Lens – 15 prévus –
- FIME Lille (**Ajout**) – 18 prévus –
- Initiation droit du travail Lens – 10 prévus
- Secrétaire CSE – 13 prévus –
- CPH Clermont – 13 prévus –
- FIME Lille – 15 prévus
- Conseiller du salarié – 15 prévus
- CPH Lille – 20 prévus
- CPH Lille – 12 prévus

[Retour au PV](#)